

La PAC après 2020

Des clés de compréhension pour s'y préparer

**Pôle Régional
Économie & Prospective**

Michel LAFONT
Florian FOUGY
Jean HIRSCHLER
Philippe LEGRAIN
Tanguy RELAVE
Élodie TURPIN

TERRES d'AVENIR

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



Jean-Claude Juncker



Ursula von der Leyen



Phil Hoggan

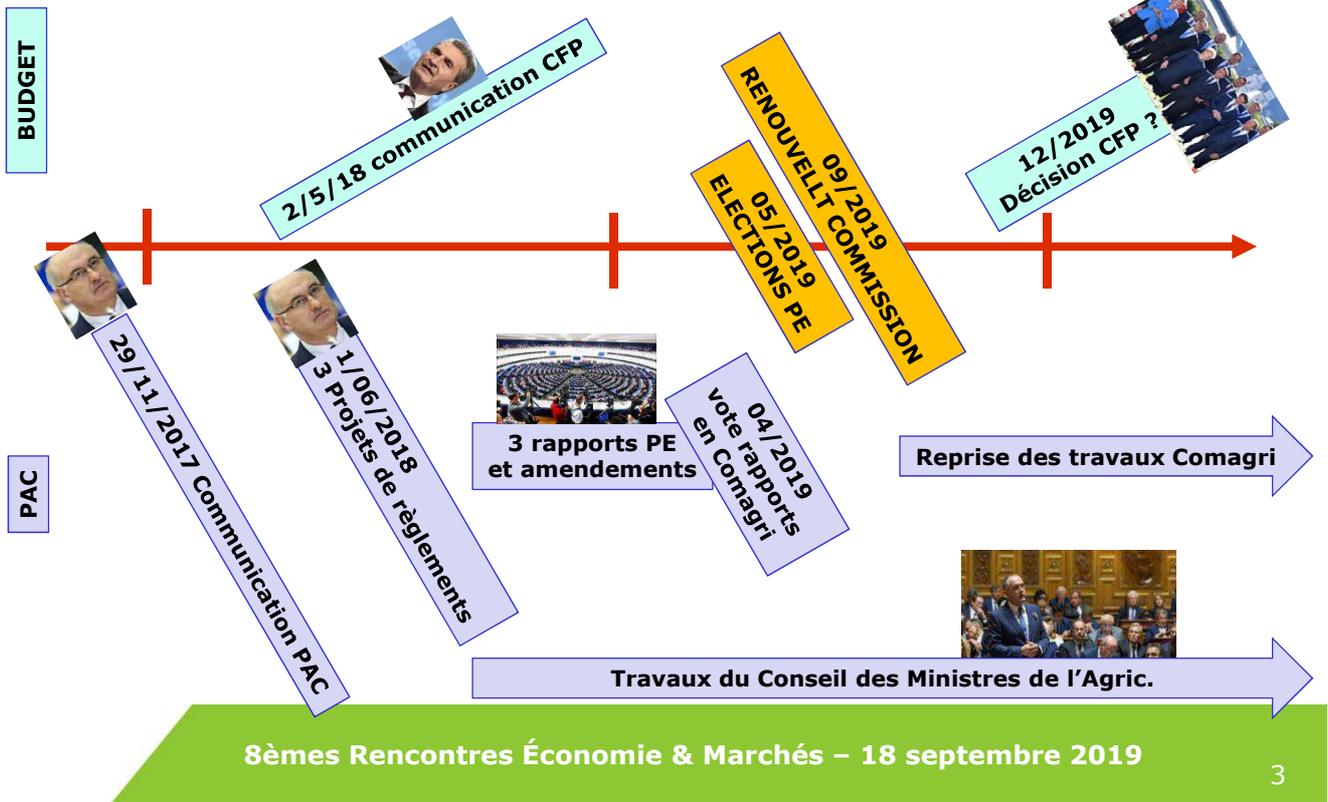


Janusz Wojciechowski

La PAC après 2020 Calendrier de la réforme

Jean HIRSCHLER

Calendrier budgétaire et agricole



3

La suite du processus

(hypothétique au 15/9/19)



<ul style="list-style-type: none"> Decision sur le cadre budgétaire 	2019
<ul style="list-style-type: none"> PAC : Comagri > vote au Parlement 	2020
<ul style="list-style-type: none"> PAC : Position du Conseil des Ministres 	
<ul style="list-style-type: none"> PAC : négociation > DÉCISION EUROPÉENNE 	
<ul style="list-style-type: none"> Mise au point des Plans stratégiques nationaux 	2021
<ul style="list-style-type: none"> Préparation technique (informatique...) 	2022
<ul style="list-style-type: none"> Application 	2022 (ou 2023)

4



La PAC après 2020

Le cadre budgétaire (CFP)

Jean HIRSCHLER

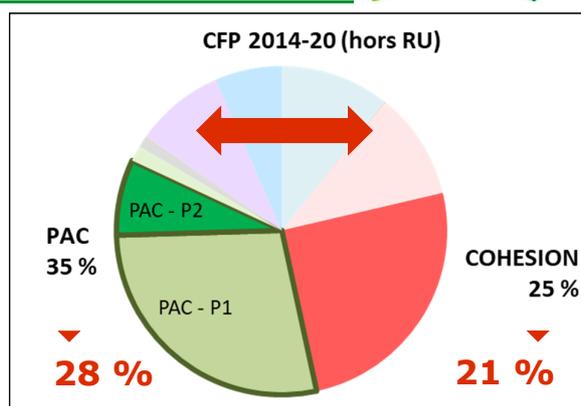
8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

5

La communication de mai 2018 sur le CFP 2021-27



- Le Brexit laisse un « trou » de 7 Mds €/an environ non compensé dans la proposition de la Commission : le taux d'effort des 27 Etats restants est proposé stable.



- De nouvelles politiques sont développées
- Les deux politiques historiques de l'UE pénalisées :
 - Agriculture
 - Cohésion

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

6

Évolution du budget de la PAC



➤ Mesurée en € courants (> soustraire l'inflation)

➤ Global UE – 5 %

➤ 1^{er} pilier : - 1 %

➤ 2nd pilier : -17 %



➤ Convergence des aides de 1^{er} pilier entre Etats membres (sur la moyenne €/ha SAU)

➤ La France légèrement pénalisée



➤ Au total en France : environ – 6 %

➤ 7.5 ⇒ 7.15 M€/an sur le 1^{er} pilier : - 350 M€/an

➤ 1.4 ⇒ 1.2 M€/an sur le 2nd pilier : - 200 M€/an

➤ Les transferts entre piliers peuvent modifier le partage P1/P2



Cadre budgétaire : à suivre !





La PAC après 2020

Gestion des marchés

Philippe LEGRAIN

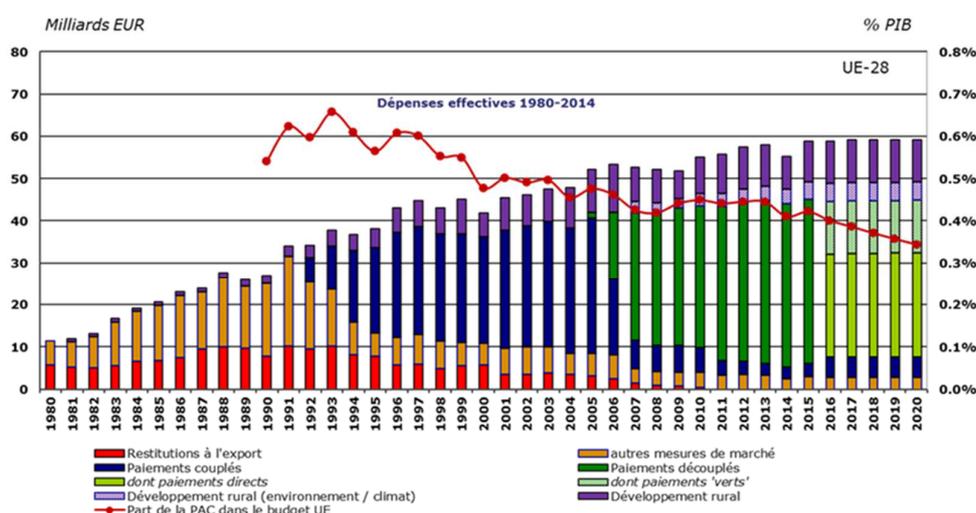
8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

9

Gestion des marchés



- Une gestion directe par Bruxelles
- Un budget limité pour les dépenses de marchés



8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

10

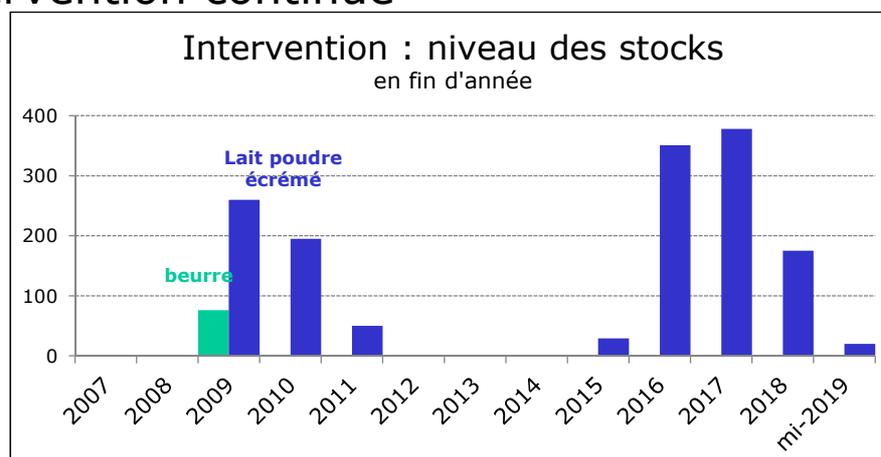
Gestion des marchés



- La réserve de crise réformée

Proposition : 400 millions par an qui se cumulent

- l'intervention continue



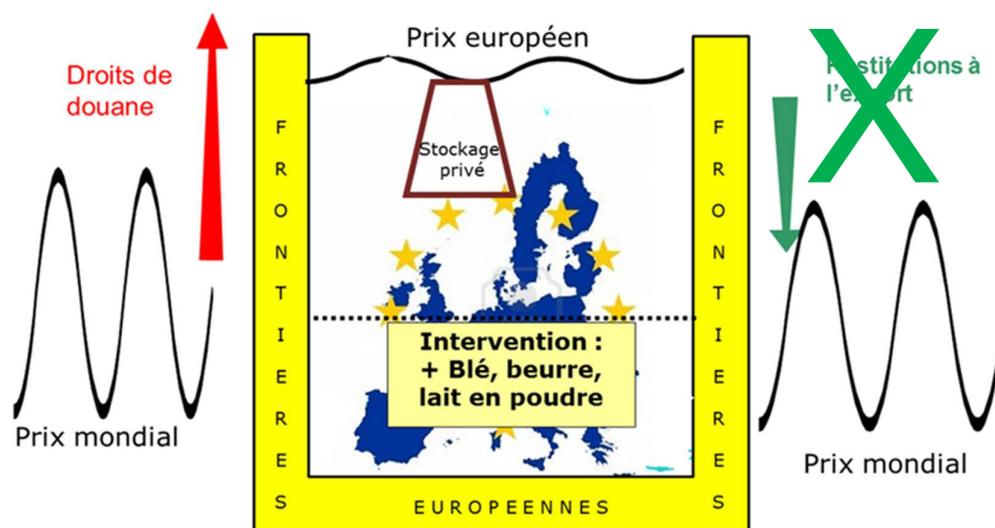
8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

11

Gestion des marchés



- Les droits de douane maintenus aux frontières



- Les restitutions aux exportations disparaissent

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

12

Gestion des marchés



- Financement de Programmes Opérationnels pour les OP pour toutes productions par prélèvement sur les aides découplées
- Programmes « Fruits et produits laitiers dans les écoles » reconduits
- Viticulture : système d'autorisation de planter prolongés
- Mise en œuvre du règlement dès adoption

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

13

Gestion des marchés



Parlement européen - amendements de la Comagri avril 2019 :

- la réserve de crise financée hors du budget agricole et plafonnée à 1,5 milliard d'euros
- Intervention : Extension des périodes d'achats et des produits éligibles



Conseil des Ministres - juin 2019 :

- accord avec la proposition de la Commission
- réserve de crise : les Ministres ont refusé de se prononcer sur le niveau et le fonctionnement

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

14



La PAC après 2020

Les plans stratégiques nationaux (PSN)

Florian FOUGY

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

15

Des Plans Stratégiques Nationaux (PSN) comme nouveauté

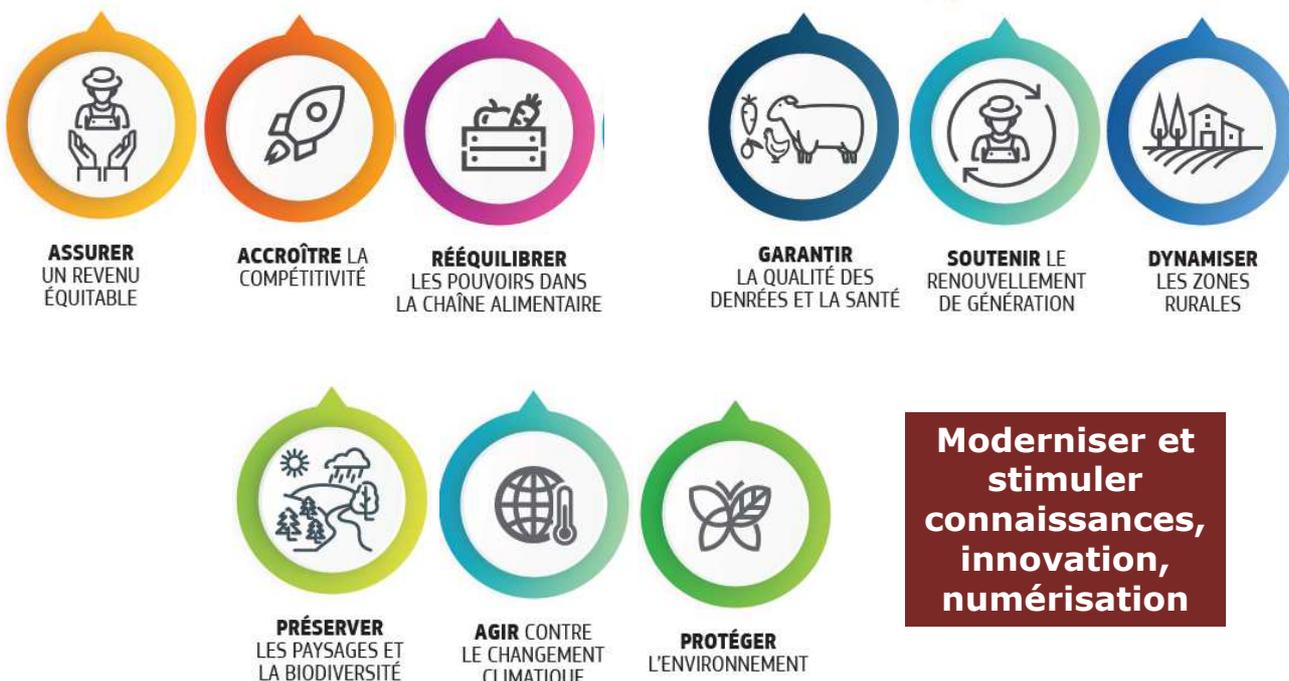


- Chaque Etat-membre proposera un plan stratégique à la Commission Européenne
 - Ce plan est un ensemble de mesures poursuivant les 10 objectifs de la PAC.
 - Les PSN dans leur structure se rapprocheront des Plans de Développement Rural (PDR) actuels mais **les dispositifs s'articuleront sur les deux piliers.**
- Un suivi de performance sera effectué
 - Rythme annuel ou pluriannuel
 - Donnera lieu à des mesures correctives ou des bonus
 - La construction d'indicateurs sera donc cruciale
- Possibilité d'amender son PSN

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

16

9 objectifs stratégiques pour la nouvelle PAC + 1 objectif transversal



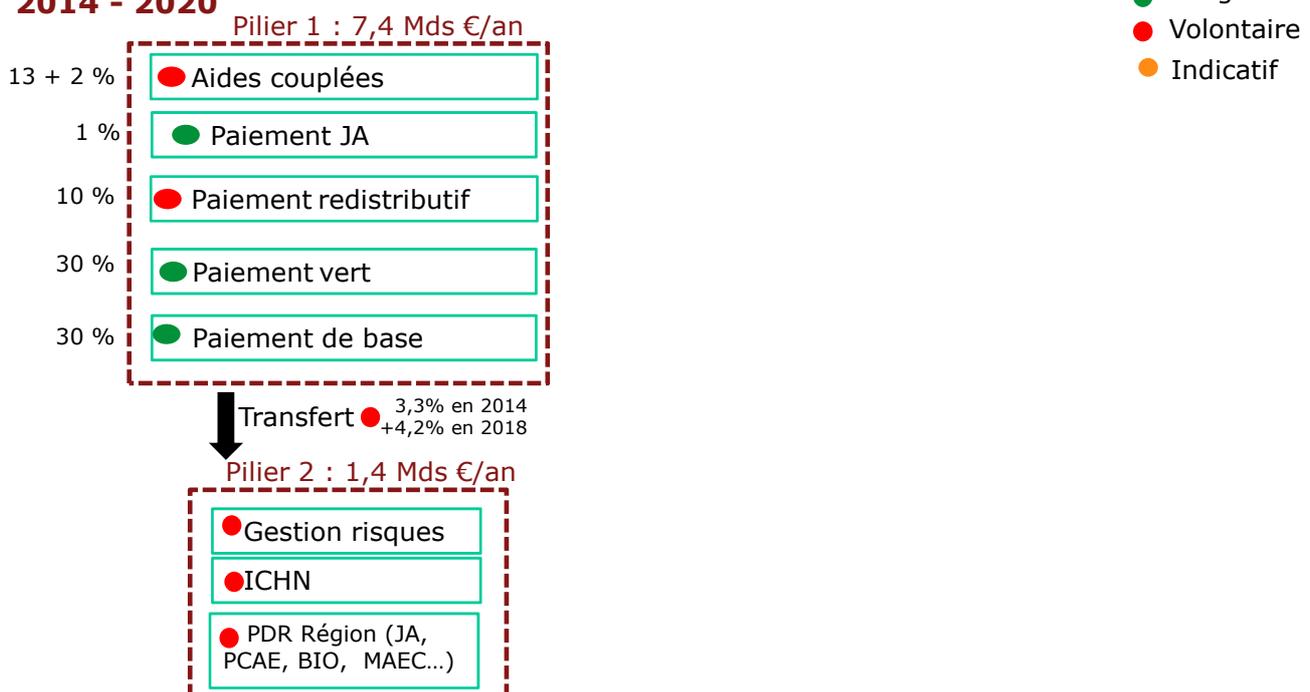
8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

17

La structure budgétaire des PSN



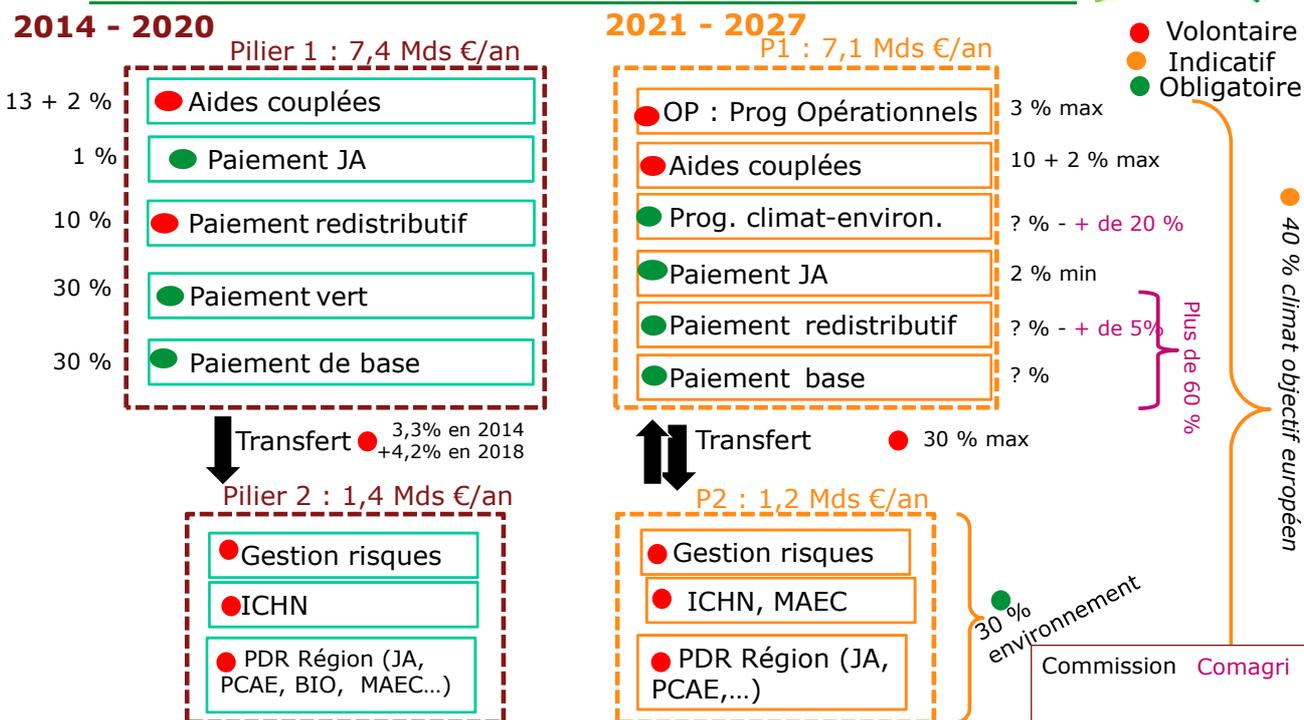
2014 - 2020



8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

18

La structure budgétaire des PSN



8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

19

Quelles échéances ?



Source: APCA

- Chaque Région a la possibilité d'organiser une consultation d'ici fin 2019 sur le diagnostic et les besoins du territoire sur chaque objectif de la PAC
- En 2020, les Régions contribueront au travail de concertation sur la définition des outils et dispositifs à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

20



La PAC après 2020

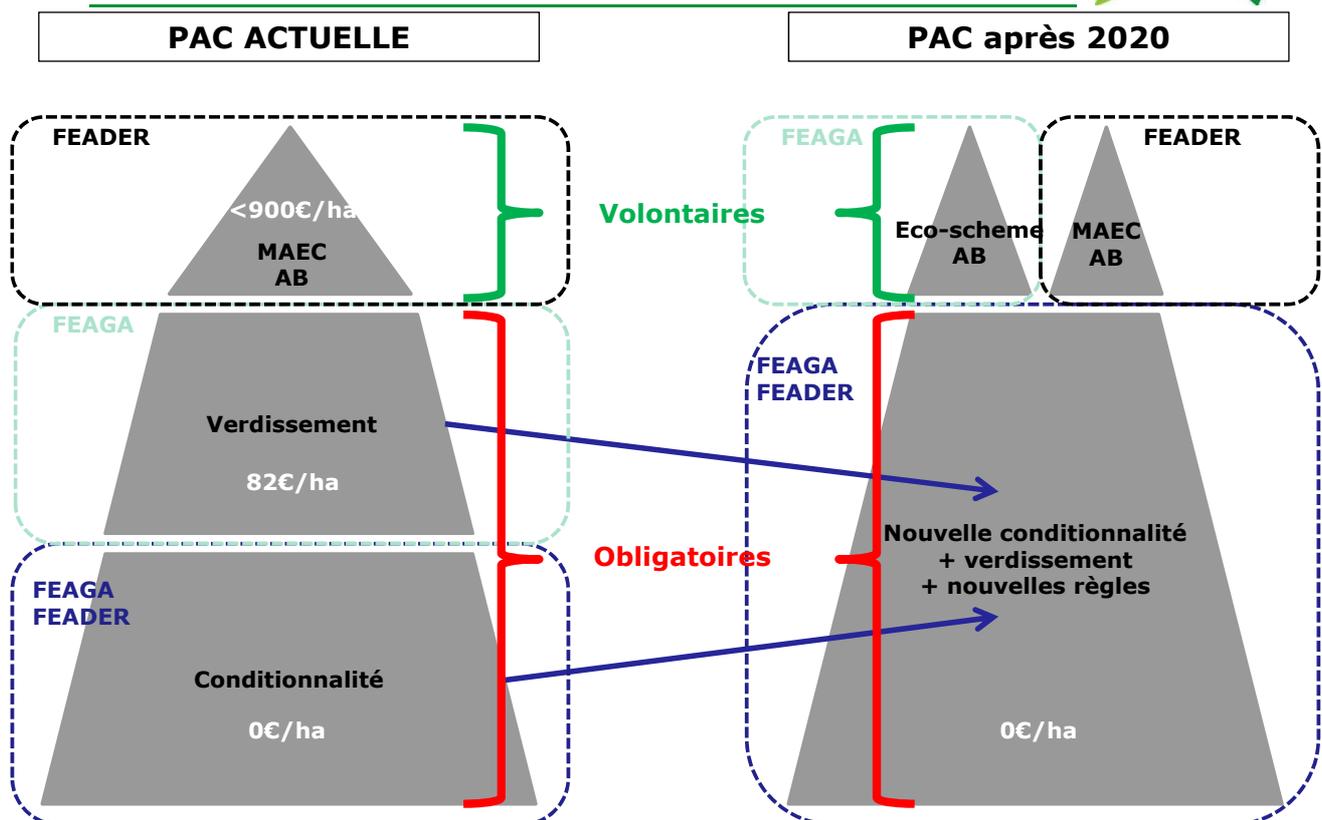
Les programmes « climat-environnement » de 1^{er} pilier

Élodie TURPIN

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

21

Une évolution de l'architecture environnementale



Programmes climat-environnement : **Une aide nouvelle**



- Obligatoire pour les États-membres
- Volontaire pour les agriculteurs
- Annuelle ou pluriannuelle
- Objectifs au-delà de la [nouvelle] conditionnalité
- Deux modalités de paiement :
 - Montant forfaitaire à l'hectare
 - Indemnisation des surcoûts ou pertes de revenu découlant des pratiques

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

23



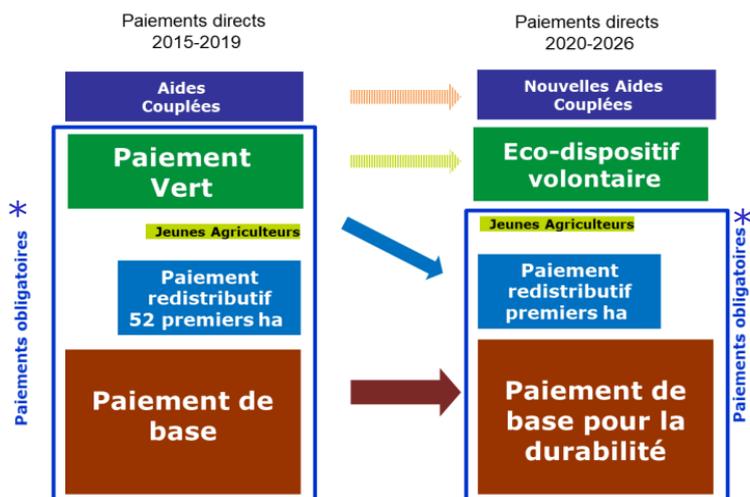
La PAC après 2020 **Les aides découplées**

Jean HIRSCHLER

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

24

Aides découplées : proposition de la Commission



* Obligatoires : pour l'agriculteur

- ▶ Peu de curseurs fixes sur les aides découplées
- ▶ Une obligation (?) d'atteindre un % minimal de mesures « environnement » et de mesures « climat »
- ▶ Le verdissement subsiste en devenant une composante de la conditionnalité
- ▶ Convergence accrue du P. de base mais pas forcément totale

Aides découplées : le Parlement Européen



- ▶ Rapport HERRANZ GARCIA (PPE-Espagne) voté en Comagri le 2/4/2019
- ▶ Des curseurs très structurants :
 - Minimum 60 % du budget de 1^{er} pilier pour Paievement de Base + Paievement redistributif
 - (dont) minimum 5 % pour le seul P.redistributif
 - Minimum 20 % pour l'éco-dispositif
- ▶ Convergence totale du montant /ha à l'intérieur des Etats-membres

Aides découplées : le Conseil des Ministres



- Méfiance / caractère obligatoire de l'éco-dispositif pour les Etats :
 - Crainte d'une sous-consommation (non obligatoire pour les agriculteurs)
- Paiement redistributif : ne devrait pas être obligatoire



La PAC après 2020 **Les aides couplées**

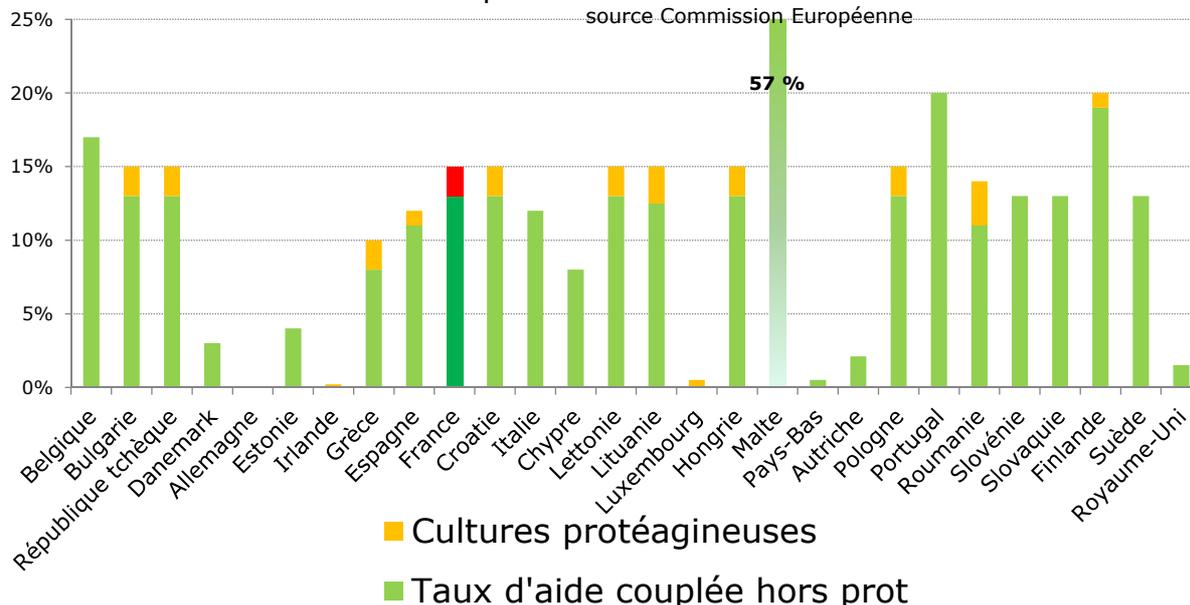
Michel LAFONT

Aides couplées : un dispositif très utilisé en Europe



Taux d'aides couplées dans l'enveloppe d'aides 1er pilier par État-membre 2015-2018

source Commission Européenne



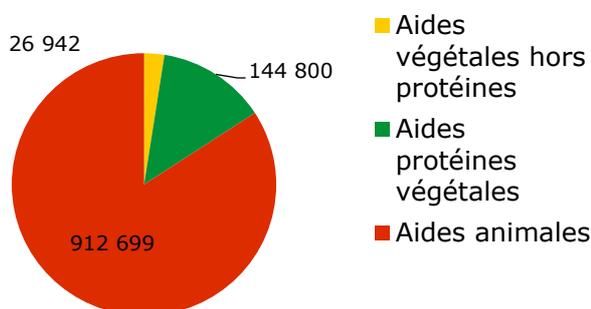
8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

29

Aides couplées en France et en Normandie



Répartition des aides couplées 2017 en France en K€ - source DGPE



France: 1 021 M€ d'aides couplées payées en 2019

Normandie :

- 57 M€ d'aides couplées payées en 2018
- Contribution de la Normandie aux aides couplées (15 % des soutiens du P1) : 79 M€.

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

30

Aides couplées au revenu dans la PAC post 2020



- ▶ Proposition de la Commission
 - Maintien des productions éligibles actuelles + cultures non alimentaires
 - Actuellement Enveloppe : 13 % + 2 % (protéines végétales) de l'enveloppe 1^{er} pilier
 - Proposition : 10 % + 2 %.
- ▶ Comagri (Parlement européen) :
 - Un dispositif qui doit limiter la production
 - Refus d'intégrer les cultures non alimentaires
- ▶ France : possibilité de fongibilité des enveloppes entre aides couplées et programmes opérationnels limité à 3 % dans la proposition de la Commission



La PAC après 2020

Quelle gestion des risques économiques ?

Philippe LEGRAIN

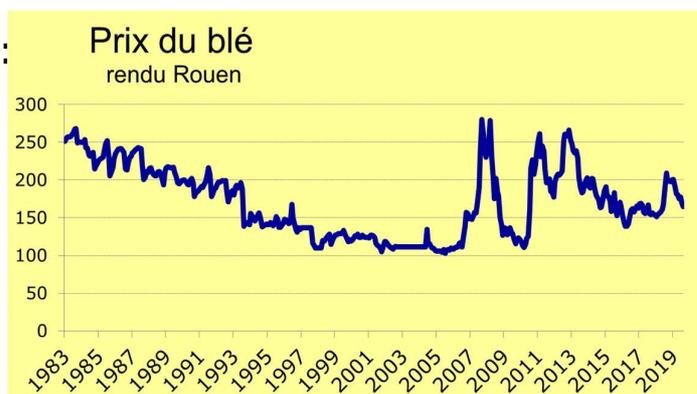
Gestion des risques



- En 1962 : priorité régulation des marchés.
- A partir de 1993 : retrait de la régulation des marchés & augmentation des fluctuations de prix.

- En 2007 Les précurseurs : fruits & légumes et vigne.
- 2009 : possibilité de financer l'assurance récolte dans le 1er pilier

France à partir de 2010.



Gestion des risques



Aujourd'hui : 3 Outils dans la PAC

Assurance-récolte	30% des cultures en Normandie
Fonds de mutualisation sanitaire	En France, depuis 2016
Fonds de stabilisation des revenus	non

Gestion des risques



Et après 2020 ?

- ❖ Proposition : reprendre les 3 mêmes dispositifs
- ❖ davantage de liberté au niveau de chaque Plans Stratégiques Nationaux.
- ❖ coût budgétaire élevé : Personne n'est prêt à convertir les aides PAC à l'hectare en budget pour la gestion des risques.
- ❖ A la différence des USA et du Canada.

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

35



La PAC après 2020

**Le développement rural
(= le second pilier de la PAC)**

Michel LAFONT

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

36

Le second pilier en 2014-2020

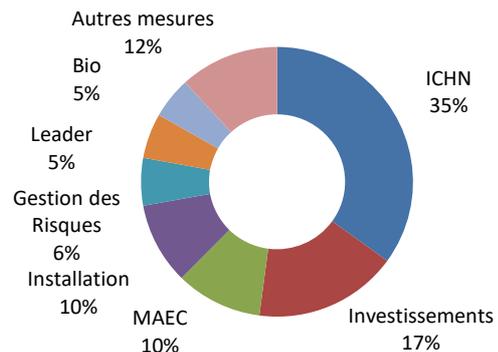


- Feader = 20 % du budget européen répartis sur 3 objectifs :
 - Compétitivité
 - Gestion durable des ressources et préservation du climat
 - Développement territorial équilibré

Développement rural
2004-2020

en crédit de paiement : 16 milliards

- France : 9,9 milliards € de Feader sur 7 ans
 - Répartis en 14 mesures sur 26
 - Mesures nationales : Gestion des risques
 - Mesures régionales sans marges manœuvres régionale : ICHN
 - Mesures régionales : 29 PDR



Le second pilier dans la future PAC



- Un gros changement de forme
 - le texte européen donne le cadre mais ne décrit plus les mesures dans le détail
- 29 mesures en 2014-2020 : 8 mesures cadres en 2021-2027
 - Ces mesures cadres permettent de poursuivre les dispositifs existants, si c'est la volonté de l'État-membre
- Une subsidiarité accrue :
 - Les dispositifs précis seront construits par les autorités de gestion des États-Membres
- Des taux de cofinancement européen en baisse
 - Taux minimum ex bn (région de transition) : 43 % contre 63 % actuellement
 - Taux minimum ex hn : 43 % contre 53 % actuellement
 - ICHN : 65 % contre 75 % actuellement
 - Leader : 80 % maintenu
 - Engagements environnementaux : 80 % contre 75 % actuellement
 - Gestion des risques : 43 % contre 53 % actuellement.
- La Comagri propose de maintenir les taux actuels sur la plupart des mesures et de passer à 90 % pour Leader et l'environnement

Second pilier : La France va recentraliser



- L'Association des Régions de France a milité pour une grande décentralisation de la future PAC
 - Demande à gérer l'intégralité du second pilier, mais aussi le premier pilier.
- Un arbitrage du Premier Ministre en défaveur des Régions
 - L'intégralité du premier pilier, les dispositifs de gestion de risques et toutes les mesures surfaciques du second pilier seront gérées par l'Etat : MAEC, soutien de la Bio et ICHN
 - Les régions continueront à gérer toutes les autres mesures du second pilier.
- La question de qui va cofinancer quoi est posée.
 - État, Régions, Départements, Agences de l'eau...
- Les travaux pour les contributions régionales au PSN sont lancés :
 - Diagnostic et analyse des besoins à produire pour la mi-novembre 2019



La PAC après 2020 L'étude d'impact

Jean HIRSCHLER

L'étude d'impact de la Commission européenne

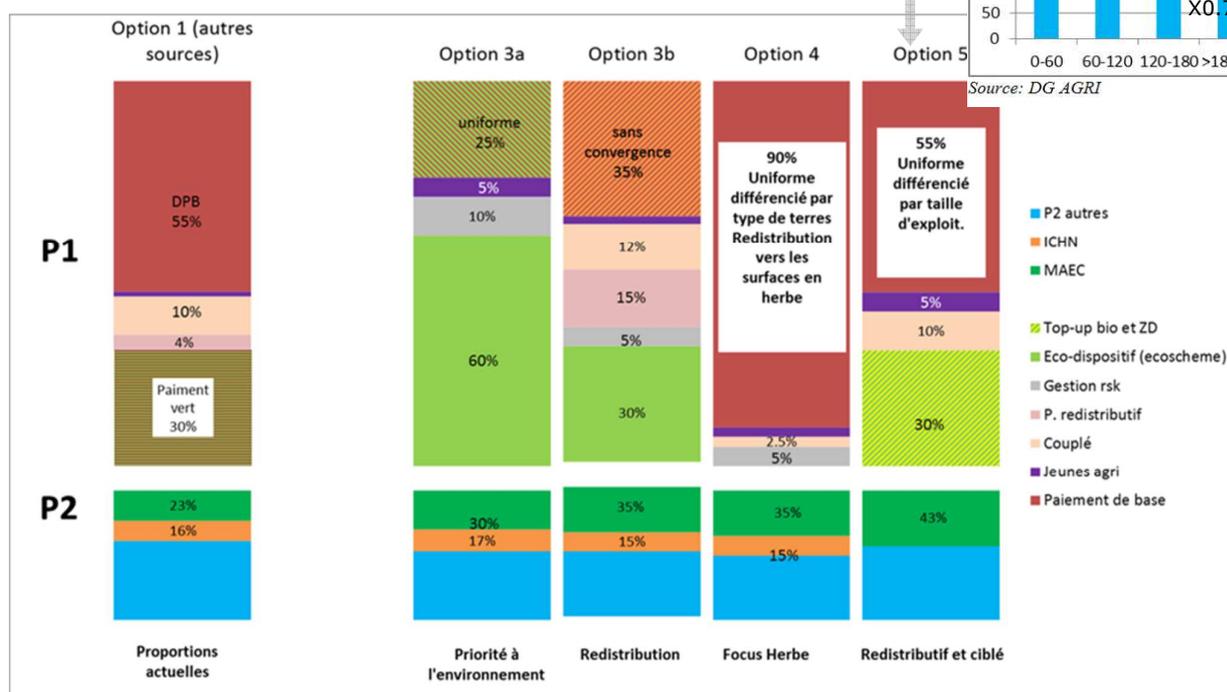
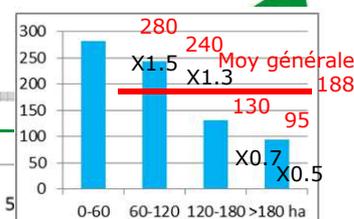


- 4 options = 4 exemples de plans stratégiques nationaux (recevables)
 - Montre la diversité des options possibles
 - Clé d'interprétation de certains articles
- Des points communs:
 - Baisse de revenu dans tous les scénarios (-5 à -10%)
 - Davantage de jachères
 - Peu d'impact du plafonnement des aides par exploitation
- Les propositions de la Comagri (PE) restreignent fortement le panel des possibles (3 options sur 4 « hors des clous »)

8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

41

Etude d'impact 4 exemples d'application



8èmes Rencontres Économie & Marchés – 18 septembre 2019

42

La PAC après 2020

3 scénarios d'évolution des aides du 1^{er} pilier : illustration sur les exploitations agricoles normandes

Rencontres économie et marchés

18/09/2019 – Mélanie Jugé – mjuge@nm.cerfrance.fr

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Normandie •
Vendée •

Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
économique et durable



Mesurer l'impact de la réforme de la PAC post-2020...

... Nos hypothèses de travail: établies à partir de l'étude d'impact réalisée par la Commission Européenne en juin 2018

- N°1 : Scénario de référence : réduction budgétaire sans réforme
- N°3b : Ambition environnementale modeste, focus sur la redistribution
- N°4 : Environnement et économie durables

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Normandie •
Vendée •

Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
économique et durable



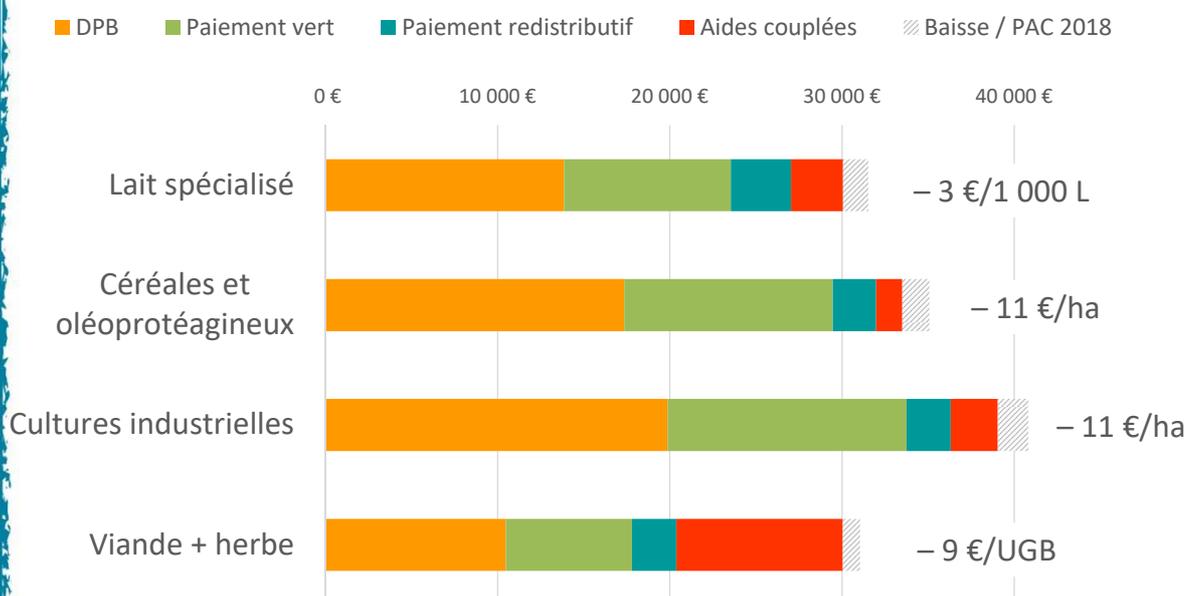
Illustration sur 4 systèmes d'exploitation normands

Données 2018-2019	Main d'œuvre (UTH)	SAU (ha) <i>Dont prairies</i>	Part en GAEC	Aides 1 ^{er} pilier / EBE
Lait spécialisé	2,1	110 ha <i>56 ha</i>	41 %	33 %
Céréales et oléoprotéagineux	1,4	143 ha <i>11 ha</i>	5 %	50 %
Cultures industrielles	2	160 ha <i>16 ha</i>	7 %	32 %
Viande + herbe	1,3	91 ha <i>75 ha</i>	8 %	82 %

Source : Cerfrance – Données clôtures 31/05/2018 au 30/04/2019

Scénario n°1: Réduction budgétaire sans réforme – Période transitoire

Impact d'une baisse des aides du 1^{er} pilier de 4,7 %



Source : Cerfrance – Données clôtures 31/05/2018 au 30/04/2019

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Normandie •
Vendée •

Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
Agriculture, Environnement

Afin de contribuer au respect de l'environnement, nous vous recommandons de ne pas imprimer cette page si ce n'est nécessaire.

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Normandie •
Vendée •

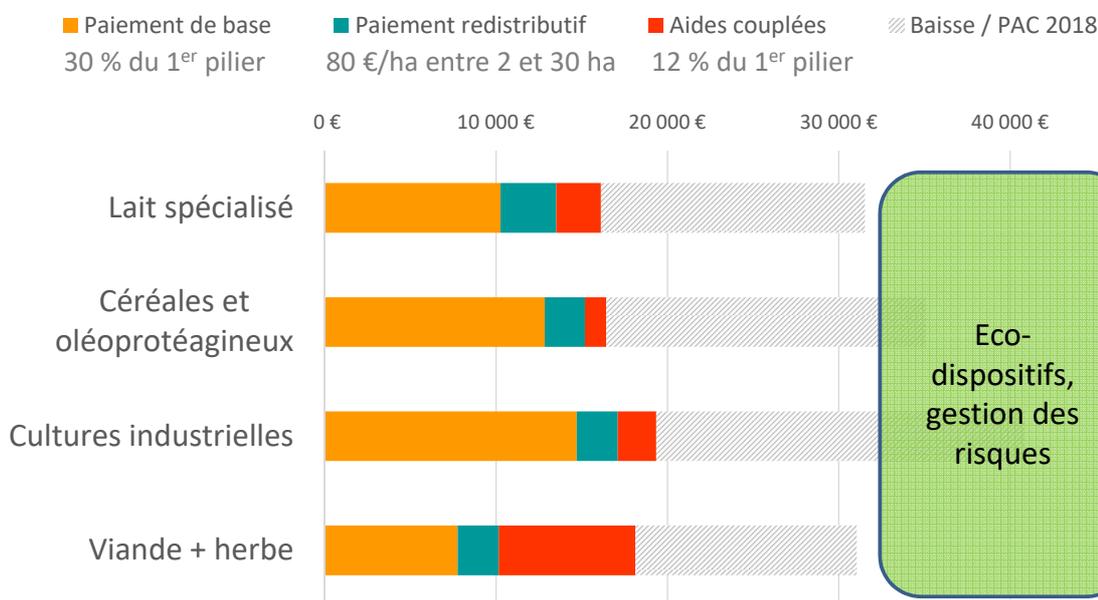
Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
Agriculture, Environnement

Afin de contribuer au respect de l'environnement, nous vous recommandons de ne pas imprimer cette page si ce n'est nécessaire.

Scénario n°3b: Ambition environnementale modeste, focus sur la redistribution

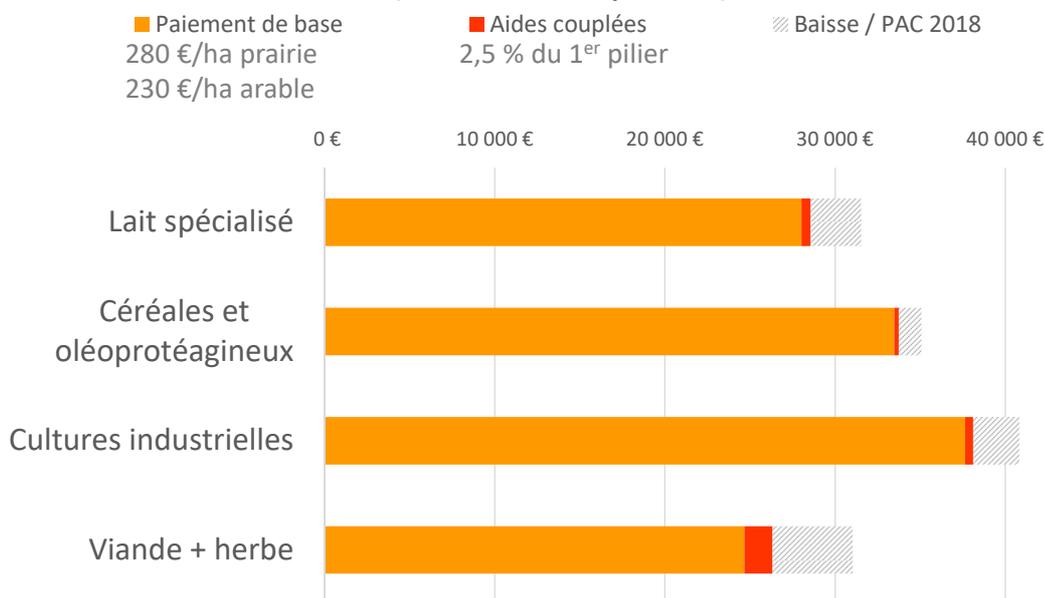
Impact du scénario n°3b sur les aides du 1^{er} pilier (hors éco-dispositif)



Source : Cerfrance – Données clôtures 31/05/2018 au 30/04/2019

Scénario n°4: Environnement et économie durables

Impact du scénario n°4 sur les aides du 1^{er} pilier (hors éco-dispositif)



Source : Cerfrance – Données clôtures 31/05/2018 au 30/04/2019

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Maritime •
Vendée •

Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
Agriculture durable

Afin de contribuer au respect
de l'environnement, nous
vous recommandons d'imprimer
ce page si nécessaire.

l'atelier
des Etudes Economiques

Calvados •
Eure •
Loire-Atlantique •
Maine-et-Loire •
Manche •
Mayenne •
Orne •
Sarthe •
Seine-Maritime •
Vendée •

Bâtiment Magellan
30-32 Rue du Quadrant
14123 FLEURY/ORNE
Tél. 06 70 23 16 76
Site: 384 011 113 00016

CERFRANCE
Agriculture durable

Afin de contribuer au respect
de l'environnement, nous
vous recommandons d'imprimer
ce page si nécessaire.

En synthèse...

- Les aides PAC du 1^{er} pilier sont importantes pour l'économie agricole normande
- Les options n'auront pas le même impact sur les différents systèmes de production normands
 - Modalités de calcul du socle d'aides du 1^{er} pilier (hors éco-dispositif): historique, surface, main d'œuvre...?
 - Importance actuelle des aides couplées pour les systèmes viande – herbe
 - Modalités des éco-dispositifs?

Retrouvez nos travaux sur notre site Internet :
normandie.chambres-agriculture.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE

CONTACTS Publications Formations Chiffres clés

RECHERCHER
Je recherche...

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE NORMANDIE

AGRICULTURE & NORMANDIE INNOVATION ALIMENTAIRE & PROXIMITE CONSEILS & FORMATIONS LA CHAMBRE

Vous êtes ici: Accueil > Agriculture & Normandie

AGRICULTURE & NORMANDIE

REVENU DE LA FERME NORMANDIE

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

PROSPECTIVE - ETUDES

OMC - ACCORDS COMMERCIAUX

AGRI'SCOPIE, CHIFFRES CLÉS

LAIT EN NORMANDIE

REPÈRES TECHNO-ÉCONOMIQUES

MÉTIERS - FORMATIONS

TOUTES LES PUBLICATIONS

NEWSLETTER

Revenu de la ferme Normandie
Complexes de l'agriculture | Marchés

Politique agricole commune
PAC 2015-2020 | PAC post 2020 | PAC annuelle

Prospective - Études
Grandes cultures | Entreprises agricoles | Lait | Nouvelles régions | Recensement agricole | Loi d'avenir

OMC - Accords commerciaux
Accords commerciaux Canada | Accords commerciaux transatlantiques | OMC

Agri'scopie, chiffres clés
Chiffres clés | Données macro-économiques | Agriculture régionale | Filières

Lait en Normandie
Quotas laitiers | Crise laitiers | Les élevages laitiers en Normandie en 2020 | Références | Panorama des CP laitiers...